Image not found or type unknown

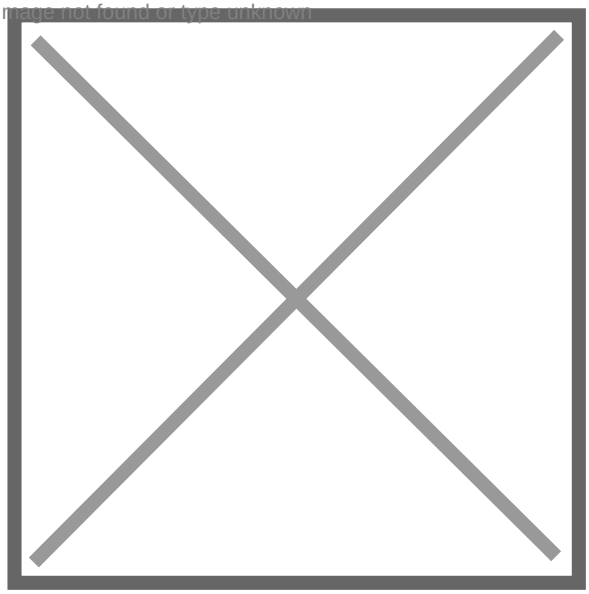

Arret d'activité forcé lié à un problème d'installation fermée

Par **ouistiti_old**, le **09/12/2007** à **17:57**

Initiateur de tennis dans un club associatif, loi 1901, je me retrouve confronté à un souci indépendant de ma volonté: l'installation, la bulle, a éclaté avec la tempête. Je ne suis donc plus en mesure de travailler, 6 heures le mercredi. Que se passe-t-il dans ces cas là? Je n'ai pas de contrat de travail mais des fiches de paye. L'association doit-elle me verser mon salaire, en partie, en totalité, puis-je toucher un chômage technique?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés